

CONCOURS PHOTO AMATEUR

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Exclusivement réservé aux photographes amateurs habitants de Couëron et ses alentours gratuit et sans obligation d'achat.

Les membres de l'organisation du concours et les membres du jury ne peuvent participer au concours. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal, celle-ci est effectuée sous l'entière responsabilité de titulaires de l'autorité parentale du mineur.

En s'inscrivant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. La photographie devra être une œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes à leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation ne sera pas retenue.

THÈME

Le thème de ce concours Photo Amateur est :

« EN NATURE »

(Faune, flore, paysage, contraste...)

COMMENT PARTICIPER ?

Pour s'inscrire, chaque participant devra joindre le bulletin de participation rempli intégralement et envoyer la photo, par mail ou WeTransfer à l'adresse suivante : accueil@centrepierrelegendre.fr

- Par mail si l'envoi est inférieur à 10 Mo
- Par WeTransfer si l'envoi est supérieur à 10 Mo.

L'inscription et dépôt de la photo est possible **jusqu'au 25 mars 2022**. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'inscription validée et la réception des photos seront confirmées par mail au participant. Chaque participant peut déposer **1 photo maximum** en couleur ou noir et blanc. Le fichier doit être transmis en JPG, RAW, TIFF, dans la plus haute qualité permettant un tirage en grand format.

PROMOTION DU CONCOURS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site du concours...). Le comité d'organisation s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion du concours. L'auteur conserve la propriété intellectuelle de la photo. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours, sans modification et avec les noms des auteurs. Les fichiers de photos non sélectionnées seront détruits.

CALENDRIER

- Inscription et dépôt des photos : **du 1^{er} au 25 mars 2022**
- Sélection de 20 photos par le jury **du 28 mars au 1^{er} avril 2022**
- Les 20 photos sélectionnées seront exposées et soumises au vote du public **du 4 avril au 22 avril 2022**
- Annonce du résultat et remise des prix **le 29 avril 2022**, les participants seront avertis par mail.

JURY

Un jury composé de 5 personnes sélectionnera 20 photos qui seront ensuite soumises au vote du public. Le jury se réunira du 28 mars au 1^{er} avril 2022. Les participants seront jugés sur le respect du thème, la composition et l'originalité de leur photo. Un seul prix pourra être attribué par candidat.

DOTATION

- 1^{er} prix : une inscription au Club Photo au Centre Pierre Legendre pour la saison 2022/2023
- 2^{ème} prix : 10 tirages 20cmx30cm offerts par Camara Nantes
- 3^{ème} prix : une place offerte pour un spectacle au Théâtre Boris Vian pour la saison 2022/2023
- 4^{ème} prix : une place offerte pour un spectacle au Théâtre Boris Vian pour la saison 2022/2023
- 5^{ème} prix : une place offerte pour un spectacle au Théâtre Boris Vian pour la saison 2022/2023
- Prix enfants : 2 appareils photo jetables offerts par Camara Nantes

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante :

**Association socioculturelle du centre Pierre Legendre
7 boulevard François Blancho
44220 COUËRON**

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le non-respect des conditions énoncées dans le règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranché souverainement par le comité de l'organisation. Le comité d'organisation est le seul compétent pour trancher tout litige relatif à l'application dudit règlement. Il ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait imputable, notamment un éventuel retard dans la distribution du courrier, ni en cas de force majeure ou de tout événement imprévu susceptibles de perturber, modifier ou d'annuler le concours. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple à l'adresse : Association socioculturelle du centre Pierre Legendre – 7 boulevard François Blancho - 44220 COUËRON. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet du centre Pierre Legendre. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

Contactez-nous

Adresse :

Association socioculturelle du centre Pierre Legendre
7 Boulevard François Blancho
44220 COUËRON

Téléphone :

02.40.86.13.42

Site internet :

<https://centrepierrelegendre.centres-sociaux.fr/>